CREDO
DU
TIERS ÉTAT,
OU
SYMBOLE POLITICO-MORAL

A l'usage de tous les amis de l'État & de l'Humanité.

Les titres de l'orgueil, les rangs, les diadêmes,
Idôles des humains, ne sont rien par eux-mêmes ;
Ce n'est point dans les noms que réside l'honneur,
Et nos devoirs remplis sont seuls notre grandeur.

GRESSET.

1789.

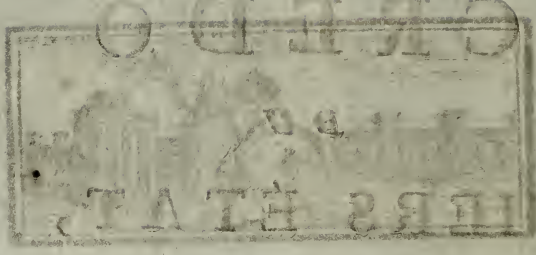

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

CREDO

DU

DU TIERS ÉTAT.

I.

JE CROIS

A un ſeul Roi ; à LOUIS XVI, pere de ſon peuple, protecteur né de tons ſes ſujets, tout-puiſſant par l'amour des François, & par la confiance que ſa bienveillance leur inſpire, héritier des vues bienfaiſantes de Louis XII & d'Henri IV, & capable, par ſa vertu, d'opérer tout le bien qu'il déſire.

A MARIE ANTOINETTE ſon épouſe, digne de concourir avec lui au grand ouvrage de la régénération de l'état, & d'appuyer les juſtes réclamations de 23 millions de ſujets utiles & fideles contre les prétentions ariſ-

tocratiques & déraiſonnables de deux à trois cents mille petits deſpotes.

A MONSIEUR, frere du Roi, prince citoyen, qui défend généreuſement les droits du tiers état contre les clameurs des courtiſans & des *gens qui remontrent*, & préfere la *forme* éternelle de l'équité, aux *formes* que prêchent des *inamovibiles* de deux jours.

A MESDAMES, tantes du Roi, qui ont toujours honoré leur naiſſance auguſte par l'éclat de leurs vertus; & regardé tous les François indiſtinctement comme les enfants de l'état.

Au DUC D'ORLÉANS, qui a trouvé plus noble & plus beau de nourrir une foule d'infortunés que de dire des injures à tout un peuple dans un *mémoire* baſſement intéreſſé; *mémoire* qui ne tend qu'à affranchir les grands du fardeau proportionnel des contributions, & à favoriſer les *fangliers* & les *lapins* des capitaineries, au préjudice du laboureur & du propriétaire, enclavés dans ces cantons particuliérement voués à la ſervitude féodale.

A tous les nobles & prélats qui ont oſé & oſeront être juſtes, & ſe montrer plus attachés à la cauſe du peuple qu'aux prétentions avares & orgueilleuſes de ſes oppreſſeurs.

II.

JE CROIS

A la catholicité du clergé qui pratique ce qu'il enſeigne;

Qui fuit les vanités du monde ;

Qui adminiſtre fidellement le patrimoine ſacré des pauvres ;

Qui s'applique à la priere & à l'étude ;

Qui vit dans la retraite & n'en ſort que pour s'affliger avec ceux qui pleurent ; ſoulager ceux qui ſouffrent ; défendre ceux qu'on opprime ; relever ceux qui tombent ; prêcher la bienfaiſance aux grands, la patience aux petits ; & annoncer à tous les hommes que, paîtris du même limon, & deſcendus du même pere, ils ont un droit égal à toutes les diſtinctions, à toutes les récompenſes dont l'état doit payer le mérite perſonnel.

III.

Je crois.

Aux *libertés* de l'égliſe gallicane, qui ne diſpenſent pas nos prélats de *qualité* de l'obligation de réſider dans leurs dioceſes ;

Qui ne les autoriſent pas à laiſſer à des Commis *in partibus* le ſoin *roturier* de faire des prêtres, & de donner la confirmation à la *canaille*, tandis qu'il viennent intriguer à la cour contre les intérêts du peuple ; ou s'endetter à paris avec des maitreſſes à qui ils ſe livrent, au grand ſcandale de leurs pauvres dioceſains, avec des abbés *comme il faut*, à l'exercice de la chaſſe qui leur eſt intédit par les canons d'une foule de conciles.

IV.

Je crois

A la piété des abbés commendataires, qui vivent canoniquement dans la retraite & la priere avec leur moines noirs ou blancs, frisés ou tondus ;

Qui s'abstiennent d'usurper le bien d'autrui, & d'étaler un faste orgueilleux dans le sein de l'humilité chrétienne ;

Qui préferent les bénédictions du peuple à des trésorts injustement amassé & grossis pour l'ordinaire des larmes du pauvre, &c.

V.

Je crois

A *l'humanité* des *gros décimateurs*, qui ne tourmentent pas le cultivateur laborieux & le propriéraire sans appui par des chicanes ruineuses & des exactions oppressives ;

Qui donnent aux indigens le quart de leur revenu, en consacrent un quart aux réparations des bâtiments & à l'entretien des églises, en réservent un quart pour les besoins de l'état, & partagent le surplus avec les curés qui s'acquittent, à leur décharge, des pénibles & honorables fonctions du plus utile ministere, &c.

VI.

Je crois

Aux *immunités* ecclésiastiques qui exemptent les ministres des autels du service militaire, service entiérement opposé à l'esprit de dou-

ceur & de charité dont ils doivent être animés.

Aux *immunités* qui n'affranchiſſent du joug des contributions nationales, que les ſeuls prêtres dont toute la richeſſe ſe borne au néceſſaire le plus étroit, vertueux & fideles diſciples d'un Dieu qui, durant ſa vie mortelle, n'avoit pas où repoſer ſa tête.

VII.

JE CROIS

A la *nobleſſe* des ſentiments de tous ceux qui ne ſacrifient pas la juſtice naturelle à l'orgueil de quelques parchemins antiques & douteux ;

Qui penſent que le titre d'*homme* eſt le premier de tous ſur la terre ; qu'il eſt la ſource de tous les droits, & qu'il a fallu être homme avant d'être *gentilhomme*, même en Bretagne.

VIII.

JE CROIS

A l'authenticité des *généalogies* de tous les nobles qui, de pere en fils, ont ſervi fidelement l'état & le roi ;

Qui ſe ſont toujours abſtenus de maltraiter leurs vaſſaux, d'uſurper le bien d'autrui par force ou par ruſe, de préférer l'ineptie du gentillâtre à la capacité du Plébeïen rempli de talents, & qui ne ſe figurent pas que la vertu & le génie ne ſont rien ſans le certificat du roi CHÉRIN (1), qui donne aujourd'hui exclu-

(1) Ce *Roi Chérin* dit à l'un : ſoyez *de qualité*, & cet homme eſt de *qualité*. Il dit à un autre : *montez*

ſivement les prélatures, les riches abbayes, les cordons, les ambaſſades & tous les grades militaires depuis les ſous-lieutenances juſqu'au bâton de maréchal.

IX.

Je crois

Aux *privileges* de la nobleſſe, c'eſt-à-dire :

Au droit qu'elle a de marcher à la tête des armées, quand elle en eſt digne ; d'obtenir des récompenſes quand elle les a méritées, & de partager en toute occaſion avec le tiers état l'honneur de ſervir la patrie en perſonne, & par des contributions proportionnées à ſa richeſſe.

Mais, je ſoutiens que tous ceux de cet ordre qui prétendent que toutes les dignités, toutes les graces, toutes les exemptions, toutes les diſtinctions lui appartiennent par droit de naiſſance, au préjudice du mérite, ſont de grands enfants dont la raiſon n'eſt pas encore formée.

X.

Je crois

A la bravoure des nobles qui ne révoquent point en doute celle du tiers état.

Car ſi un noble mettoit en queſtion la valeur des roturiers, j'en conclurois que ni lui ni ſes ancêtres n'ont eu l'honneur de ſervir l'état aux grandes & mémorables journées de

dans les carroſſes du Roi, & il y monte ; à celui-ci, ſoyez un *homme comme il faut*, & d'un trait de plume il le rend tel ; à celui-là, *attendez un peu*, & il attend ; enfin, il donne tout, excepté le mérite.

Marignan, de *Fontaine-Françoiſe*, de *Caſal*, de *Rocroi*, de *Stinkercke*, de *Marſaille*, de *Denain*, de *Fontenoy*, &c. &c. alors je ferois moins de cas de ſa nobleſſe que de l'honorable roture d'un grenadier, & je lui ſoutiendrois que le matelot *Jean-Bart*, & le roturier *Fabert*, & la payſanne *Jeanne d'Arc* valoient mieux qu'un million de nobles tels que lui.

XI.

JE CROIS

Que la nobleſſe qui *dort* en Bretagne, ſuivant la conſtitution du pays, ſous les haillons de la mendicité, ou couverte d'une *ſous-guenille*, ou avec des *bricolles*, ou ſous le bariolage de la *livrée*, doit être réputée *morte* à jamais, à quelqu'époque qu'elle remonte, & de quelque tige qu'elle ſoit ſortie; ſur-tout quand le *noble dormant* prefere l'abjection de la ſervitude au métier de ſoldat qu'il peut toujours faire avec honneur.

XII.

JE CROIS

A la ſageſſe des prochains états généraux:

A l'attention qu'ils auront d'examiner ſi les cerfs, les ſangliers, les chevreuils, les lievres & les lapins ſont ou ne ſont pas membres de la nobleſſe; & dans le cas où il ſeroit décidé qu'ils ne ſont partie d'aucun des deux ordres privilégiés, j'eſpere qu'il leur ſera enjoint de s'abſtenir déſormais de ravager les propriétés *roturieres*, ſous peine d'être pris, tués & mangés par les bourgeois & par les payſans dont

ils auroient détruit les moissons, rongé les vignes & dévoré les taillis.

XIII.

Je crois

A la *vertu* du magistrat qui ne *trouve que le travail après le travail ;*

Qui dédaigne les *épices ;*

Qui n'oublie point que les plaideurs sont des *hommes*, & respecte cette qualité jusque dans les Plébéïens ;

Qui se souvient dans l'exercice de sa charge, que le pouvoir de juger n'est pas un titre pour disposer arbitrairement de la fortune, de la liberté, de la vie & de l'honneur de ses justiciables ;

Qui ne met point le *mortier* au-dessus de la couronne, & un *conseiller* en la cour, au-dessus du roi dont il tient son office (1).

Qui pense que des gens qui *remontrent très-humblement*, ne doivent pas s'exprimer avec la hauteur de gens qui ordonnent ;

Qui rougiroit de se couvrir du masque des formes pour renverser les loix & trahir les intérêts du peuple ;

(1) Ce n'est pas d'aujourd'hui que des conseillers au parlement se croient plus que des rois. Henri IV disoit quelquefois avec cette gaité naïve qui lui étoit propre : « Si j'avois trois fils, le premier seroit roi » de France, le second, je tâcherois d'en faire un » pape..... *Et le troisieme, Sire ?* Le troisieme, j'en » ferois un *conseiller au parlement de Bordeaux ; &* » *ventre-saint-gris !* ce ne seroit pas celui des trois » *qui se croiroit le moins bien partagé.* »

Enfin, qui regarde comme un brigandage ſcandaleux, l'uſage infâme & malheureuſement impuni, d'exiger, pour un quart d'heure employé à viſiter un procès, plus de *vacations* qu'il n'en ſeroit dû légitimement pour un mois entier d'application & de travail.

XIV.

Je crois

A la réforme prochaine de tous les tribunaux de juſtice.

A la ſuppreſſion de la vénalité des offices de judicature.

A la création d'un parlement dans chaque province.

A l'établiſſement d'une chambre du tiers dans chaque parlement.

A la *reſponſabilité* des juges ſouverains.

A la punition des juges prévaricateurs.

A l'*amovibilité* prompte & inévitable des magiſtrats ignorants, frivoles, pareſſeux, avares, féroces, injuſtes, hautains, factieux, deſpotiques, oppreſſeurs du peuple, traîtres envers la nation, vendus à la faveur, eſclaves des *laïs* & de l'or, le ſcandale de la robe qu'ils déshonorent, & l'effroi de *Thémis* dont ils corrompent l'équité.

XV.

Je crois

A la formation d'un code ſimple & intelligible;

Que tout le monde entendra;

Qui ſimplifiera la procédure;

Qui rendra inutile le miniſtere abuſif & coûteux des *ſecrétaires*, de leurs *commis*, & des *commis* de leurs *commis* :

D'un code, dont il ſera défendu, ſous de grieves peines, de commenter les diſpoſitions & de tordre le ſens littéral, ſous prétexte de l'interpréter ;

Qui rendra la juſtice expéditive & redreſſera ſes voies tortueuſes ;

Qui environnera l'innocent de ſecours & de lumieres, & ne livrera le coupable à la vengeance publique, qu'après l'avoir convaincu à la face de tous.

XVI.

JE CROIS

A la création d'une forme *conſtitutionnelle* & *nationale* ;

A l'anéantiſſement de l'*ariſtocratie* des grands, & du deſpotiſme des tribunaux ;

Au rétabliſſement des loix & des mœurs ;

A un gouvernement tranquille & proſpere ſous la main d'un monarque qui régnera par les loix ſur toutes les volontés particulieres, & dont le ſceptre, armé de la force publique, ne ſe courbera plus devant des amas de *formes* obſcures & déſaſtreuſes, inventées pour perpétuer les abus & proſcrire d'avance tout projet de régénération.

XVII.

JE CROIS

Que les états généraux conſolideront la dette nationale ;

Qu'ils pourvoiront à ſon extinction ſucceſſive ;

Qu'ils combleront le *déficit* ;

Qu'ils établiront un ſyſtême de finance moins oppreſſif pour les particuliers, moins ruineux pour l'état ;

Qu'ils anéantiront le code fiſcal, & qu'au lieu d'oppoſer à la contrebande des loix inhumaines, ils tacheront de la rendre impoſſible par un plan ſagement combiné.

XVIII.

Je crois

A l'abolition de la *grande gabelle*, de la *petite gabelle*, du *quart-bouillon*, & des terribles ſuppôts de ces impoſitions déſaſtreuſes.

A la ſuppreſſion des *aides*, du *gros-manquant* ou *trop-bu*, & des *rats-de-cave*.

Au remplacement de ces redoutables fléaux par des impôts plus juſtes, plus également répartis, & d'une perception moins onéreuſe au peuple & à l'état.

Aux avantages inappréciables que l'agriculture, l'induſtrie & les mœurs retireront de ces changements heureux.

Aux bénédictions immortelles que la France prodiguera dans tous les ſiecles aux auteurs d'un ſi grand bienfait, & à la ſageſſe du ſouverain, dont les vœux ne ceſſent de hâter cette glorieuſe révolution.

XIX.

Je crois

Au rétabliſſement des droits de l'*homme*,

mortellement bleſſés par une horde d'*ariſtocrates* ſous les foibles deſcendants de Charlemagne, enſevelis durant trois ſiecles ſous les débris du trône, oubliés juſqu'à *Louis-le Gros*, retirés peu à peu du gouffre féodal que combla enfin la main terrible & puiſſante de Richelieu; abandonnés à eux mêmes depuis ce miniſtre; prêts à ſuccomber aujourd'hui ſous les intrigues & les efforts combinés d'une triple coalition; mais toujours chers au roi, toujours ſacrés pour un petit nombre de magiſtrats ſeuls dignes de ce nom, pour quelques prélats déſintéreſſés, pour les nobles & les princes qui dédaignent de fonder leur grandeur ſur une baſe injuſte.

X X.

Je crois

A l'*eſprit* de patriotiſme qui va remplacer l'*eſprit* de corps;

A l'union des campagnes, des villes, des provinces & de la France entiere, ſous Louis XVI; union qui opérera le bien, ſacrifiera l'intérêt perſonnel à l'intérêt général, une ſotte vanité à une gloire ſolide, des prétentions chimériques à la juſtice, & nous fera obtenir de tous les ſiecles l'éloge rare & flatteur d'avoir ſu mettre à profit les leçons du malheur & de l'expérience, & ſeconder les vœux du meilleur des rois, pour poſer les fondements d'une *conſtitution* proſpere & durable, d'une conſtitution dont la force & la ſageſſe répondent aux lumieres que la philoſophie offre de nos jours à l'humanité.

XXI.

JE CROIS

A la néceſſité d'*oublier*, de remettre, d'abolir toutes les ſottiſes qu'on a dites ou écrites, toutes les bévues qu'on a faites par le paſſé, pour ne s'occuper que du ſoin de préparer un avenir plus heureux ;

A la fraternité univerſelle qui va remplacer des prétentions vaines & futiles ;

A un ſeul & unique intérêt qui doit ſervir de fanal commun, ſi on veut ſincérement prévenir la perte du vaiſſeau de l'état, le remettre à flot, & le garantir du naufrage auquel de nouvelles diviſions l'expoſeroient infailliblement ;

Aux *reſſources* incalculables que la France trouvera toujours dans l'union de chacun de ſes membres avec ſon chef.

XXII.

JE CROIS

A la *réſurrection* des droits impreſcriptibles du tiers état, ſi long-temps méconnus & toujours violés ;

A celle de la monarchie, qui paroiſſoit pencher vers ſon déclin ;

A la reſtauration de ſes *forces*, que n'ont pu abattre treize ſiecles d'ignorance, d'agitation, d'erreurs, d'inſtabilité, de diviſions ſourdes, de guerres inteſtines & étrangeres : forces qui, réunies dans la main d'un monarque

633

ami des loix, de la juſtice & du peuple, triompheront ſans peine de la réſiſtance de quelques intérêts particuliers, de la turbulence de nos petits *ariſtocrates*, & des ennemis du dehors.

XXIII.

Je crois

A la *vie éternelle* de la monarchie Françoiſe, régénérée par les états généraux;

Régie par des loix univerſellement reſpectées;

Toujours gouvernée par les auguſtes enfants de Henri IV;

Soutenue par le déſintéreſſement des princes, des prélats, des gentilhommes, des magiſtrats qui mettent la juſtice au-deſſus de l'intérêt perſonnel, & la bienfaiſance au rang des devoirs que leur impoſent la naiſſance & leur dignité;

Guidée par l'exemple & les leçons du ſage Necker;

Vivifiée, enfin, par les travaux du peuple qui féconde la terrre, dompte les éléments, invente & perfectionne les arts, joint les richeſſes de l'induſtrie aux richeſſes de la nature, & proſpere toujours ſous un gouvernement équitable & ſoumis à des regles conſtantes & uniformes.

Ainſi ſoit-il.